

EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

*Date de Convocation : 30/03/2026

*Date d'Affichage : 30/03/2026

*Conseillers en exercice : 7

*PRESENTS : 6

*VOTANTS : 6

Vu les statuts du 11/03/1980 de la Caisse des Ecoles Publiques de Margency,
L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18h30 le Comité de la Caisse des Ecoles légalement
convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Président de la Caisse des Ecoles.

Étaient présents : Mr Thierry BRUN, Mme Floraine BONNEAUX, Mme Vanessa FISTON,
Mr Sebastien MAUGENDRE, Madame Fabienne MAVOUNGOUD,
Mr Michel PLAIGNAUD.

Absente : Mme Florence FREY

Monsieur PLAIGNAUD a été élu Secrétaire de séance.

Déli.2 AFFECTATION DE RESULTAT DE LA CAISSE DES
ECOLES ANNEE 2025

Le Comité de la Caisse des Ecoles de Margency,

Après avoir entendu et approuvé le Compte financier unique CFU 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de
3 371,56 €uros

DECIDE de reporter le résultat en excédent au compte 002 (excédents antérieurs reportés)
pour 3 371,56 €uros.

DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère
Exécutoire de cet acte, dès
sa transmission en Sous-Préfecture
Affiché le

Fait à Margency, le 20 avril 2026
Le Président,
Thierry BRUN.



Accusé de réception en préfecture
095-269-01278 - 930-1002 AFFECTRESUL-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception en préfecture : 21/04/2026

